



**Le Président**

A l'attention des Présidentes et Présidents des Fédérations

de Judo Ju-Jitsu Kendo et DA, des Clubs Alpains Français et de Montagne, de Montagne et Escalade, d'Athlétisme, de Natation, d'Aviron, de Pétanque et Jeu Provençal, de Badminton, de Rugby, de Canoë-Kayak, des Sports de Glace, des Clubs Omnisports, de Surf, de Cyclisme, de Tennis, de Kick Boxing, Muaythäi et DA, de Tir à l'Arc, d'Haltérophilie – Musculation, de Vol Libre, d'Education Physique et Gymnastique Volontaire, de Volley-Ball, d'Equitation, ASPTT, de Football, Sportive et Culturelle de France, de Gymnastique, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, de Handball

Réf : DM/ay - 99

Paris, le 9 avril 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Lors des dernières réunions des commissions Olympiques et non-Olympiques et suite à la diffusion de la lettre de cadrage du CNDS, vous avez été nombreux à m'interpeller sur le montant global de la dotation 2019 qui serait à disposition de la future agence pour financer les projets sportifs fédéraux (PSF).

Effectivement, il apparaissait dans la note du CNDS une somme de 33,1 millions qui correspond à ce que le conseil d'administration du CNDS avait voté à titre transitoire dans l'attente de la création de l'agence, et qui ne correspond pas au volume d'aides lié aux 28 fédérations expérimentales auxquelles se rajoute le CNOSF.

Le montant 2018 des dotations CNDS correspondant aux structures territoriales des 28 fédérations et du CNOSF s'élève à 37,8 millions et la question se pose donc de la différence entre cette somme et celle des 33,1 précités.

J'ai écrit ce week-end à Frédéric Sanaur pour lui faire part des interrogations que cette situation générerait et en même temps lui faire un certain nombre de propositions pour y remédier.

Nous avons eu avec lui et ses services ce mardi 9 avril une réunion pour en discuter et un échange complémentaire aujourd'hui avec le Cabinet de la Ministre.

Nous pouvons apporter les précisions suivantes :

**C.N.O.S.F – Maison du Sport français**

1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris cedex 13 – Téléphone 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 29 51 – [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)  
Fondé en 1908 – reconnu d'utilité publique par décret du 6 mars 1922

- Il sera proposé au Conseil d'Administration de l'agence, qui devrait se réunir pour la première fois le 24 avril prochain, de se prononcer pour voter le budget initial de l'agence permettant d'augmenter la part territoriale au bénéfice des PSF de 4,3 millions. Cette somme sera prélevée sur les provisions prévues dans le cadre du budget de l'agence et permettra ainsi d'atteindre la somme globale de 37,4 millions.
- Pour pouvoir aussi optimiser la démarche globale de création d'emplois qui est un axe fort de la politique tant de l'Agence que du mouvement sportif, nous sommes convenus de développer une réflexion entre parties concernées pour voir comment optimiser la création d'emplois d'agents de développement en lien avec les DR à qui cette mission a été confiée. Cela renforcerait la portée de la convention d'objectifs et répondrait au double objectif de l'optimisation de la création d'emplois et de la performance des fédérations pour la mise en œuvre des PSF en 2019.

J'espère que ces éléments vous donneront satisfaction et vous remercie par avance pour votre participation.

Bien amicalement.



Denis Masseglia